



LA MOTTE INFO

Juin 2026 n° 47

Site web : www.mazerolles16.fr



Commune de Mazerolles charente16.



[commune_de_mazerolles_16](#)

Le mot du maire Cap sur l'été



Mazerolloises, Mazerollois,

Les journées rallongent, le soleil s'installe durablement et, avec eux, s'annonce ce parfum si particulier des vacances et des beaux jours. C'est un vrai plaisir de vous retrouver à travers les pages de notre journal communal, à l'aube d'un été que nous souhaitons tous dynamique, reposant et convivial.

L'été dans notre commune est toujours un moment privilégié. C'est le temps des retrouvailles, des barbecues en famille, des balades en fin de journée et des discussions qui se prolongent sur le pas de la porte. C'est aussi l'occasion de ralentir le rythme et de redécouvrir le charme de notre cadre de vie.

Le 15 août sera, comme toujours, le point d'orgue de la saison estivale avec ses animations, son repas, son feu d'artifice et sa bataille de confettis.

Je profite de cette occasion pour adresser un grand merci à tous les bénévoles, agents municipaux et acteurs locaux qui œuvrent dans l'ombre toute l'année pour que les festivités soient une réussite.

J'ai aussi une pensée particulière pour nos aînés et pour les personnes isolées. N'oublions pas que l'été est aussi la saison de la solidarité et de la bienveillance envers nos voisins.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite à toutes et à tous un excellent été, qu'il vous apporte repos, joie et sérénité.

Prenez soin de vous et au plaisir de vous croiser au hasard de nos rencontres.

Restant à votre disposition

Jean-Christophe NAUDON,
Maire de Mazerolles.



Matériaux pour la rénovation de l'église



En avril dernier, nous avons lancé un appel au don pour des pierres de démolition. Notre appel a été entendu. M. TUNSTALL Edward demeurant à Courtillas sur la commune de Montbron nous a généreusement offert des pierres qui proviennent de l'effondrement de sa grange. Elles sont parfaitement compatibles avec les pierres de l'église.

Début mai, deux élus et Didier, notre employé communal, se sont rendus sur les lieux afin de mettre au point l'évacuation et le stockage de ces matériaux.

Après une quinzaine de rotations en tracteur, les pierres ont été stockées sur un terrain communal.

Merci à M. TUNSTALL pour sa générosité.



Cérémonie du 8 mai 2026



Moment de recueillement pour cette cérémonie patriotique devant le monument aux morts et dépose de la gerbe de fleurs de la municipalité.

La population, les élus, notre jeunesse étaient accompagnés par la présence appréciée des sapeurs-pompiers.



SAMEDI
20 JUIN

MAZEROLLES
16310

Organisée par le Foyer Rural

**MARCHÉ DE
PRODUCTEURS**

à partir de 8h

Départ Unique à 9h
**RANDONNÉE
PÉDESTRE**

11.5 KMS
Café offert
4€ par pers.

**EXPOSITION
VOITURES
ANCIENNES
BALADE**

Toute la journée
TOURISTIQUE

de 15h00 à 17h30
JEUX POUR

ENFANTS & Animations

Venez nombreux !!

Fête de la

Motte

Mazerolles (16310)

A partir de 20 heures

PAËLLA GÉANTE

réservation au 05 45 650992
ou 06 50 92 47 80

FEU DE SAINT-JEAN

vers 23h

Apéro
offert!

Apportez
assiettes
et couverts

Restauration rapide
le midi

Buvette sur place

à 22h
**SPECTACLE
DE FEU**



ET
PYROTECHNIE
Compagnie

Les échos du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Mazerolles (CCAS)



A l'occasion du festival de Confolens, le Conseil Départemental, la CDC de Charente Limousine et le festival offre un spectacle intitulé "Horizons du Monde" aux personnes retraitées en situation de précarité.

Il s'agit là d'un moment de partage placé sous le signe de la joie, de l'amitié et de la fraternité.

Cette séance se déroulera le **12 août 2026 à 15 heures** au théâtre des Rivières à Confolens.

Le transport en bus est financé par la CCCL

Date limite des inscriptions en mairie de Mazerolles :

le 30 juin 2026



Mise en place des chèques pass'transport

Afin de faciliter votre mobilité, le Département de la Charente met en place le pass'transport autonomie.

Le dispositif "Pass'transport autonomie" a été déployé sur notre territoire pour garantir aux seniors des déplacements facilités. Il s'adresse aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Cette aide financière sous la forme d'un chéquier d'une valeur de 60 euros est accordée sur simple demande une fois par an et par personne. Un second chéquier peut être accordé sur dossier.

Ce pass' vous permet d'accéder aux services de transport à la demande et aux taxis. A ce titre, sur notre territoire, les entreprises Faudry/Raffin et Dupé sont agréées.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.



Un Mazerollois décoré



Le 3 mai, le docteur Serge Boutin a reçu des mains du président de la Société d'Encouragement au Bien de la Charente la médaille éponyme.

Après ses études à Bordeaux, le docteur Boutin exerce durant 40 années à Saint Laurent de Cérès.

Parallèlement, en 1990, il organise un vaste élan humanitaire en faveur du village Roumain de Dolheni

Et en 2004, il fonde l'association « Nord Niger Santé » qui apporte une aide médicale et sanitaire à la commune d'Iférouane au Niger.

Agé aujourd'hui de 74 ans, et malgré une retraite bien méritée, il a repris l'exercice de la médecine deux jours par semaine à Saint Laurent de Cérès permettant ainsi la réouverture du cabinet médical.

« Par votre engagement exemplaire, vous incarnez avec constance les valeurs de dévouement et de solidarité au service du bien commun » dira le président du SEBC lors de la remise de décoration.

La commune de Mazerolles adresse au récipiendaire ses plus sincères félicitations.



Le "club de gym" prend le large aux Mathes



Le 21 mai "le club de gym" de Mazerolles a organisé une sortie au Zagal Cabaret aux Mathes (17).

Rassemblés dès 08H30 dans le bourg, ce ne sont pas moins de 53 adhérents enthousiastes qui se sont engouffrés dans le bus des transports Bolteau. Sur place, les participants ont reçu un très bon accueil.

Un repas spectacle a permis d'admirer la complicité des chevaux et de leurs cavalières, lors de tableaux plus beaux les uns que les autres.

Comme toutes les bonnes choses ont une fin, la journée s'est terminée vers 19h par un retour à Mazerolles. Les participants étaient très satisfaits de cette première sortie.



La communauté de communes Charente-Limousine a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH). Des réunions de lancement de la démarche ont été animées dans les 58 communes au printemps 2026 par le bureau d'études KARTHEO, retenu pour assister les élus communaux et intercommunaux dans la réalisation du document.

QU'EST-CE QUE LE PLUIH ?

Un document réglementaire modernisé

Le PLUiH est un document réglementaire et légal qui définira le droit des sols et les règles de construction applicables sur l'ensemble du territoire pour les permis de construire, les déclarations préalables, les permis d'aménager, etc.

Ainsi, à terme, le PLUiH se substituera aux documents d'urbanisme en cours (PLU communaux, cartes communales, PLUi) et au Règlement National de l'Urbanisme (RNU) pour les communes qui ne sont pas dotées d'un document. A ce titre, la mise en œuvre du PLUiH permettra l'application de règles équitables pour l'ensemble des habitants du territoire intercommunal au travers d'un dispositif modernisé, plus accessible et répondant aux nouvelles exigences des législations (SRU, Grenelle 1 et 2, ALUR, ELAN, Climat et Résilience...).

Un document pour répondre à la question : quel avenir pour le territoire intercommunal à 10 / 12 ans ?

- **P.L.U comme Plan Local d'Urbanisme**

Un document de planification territoriale qui définira, pour une période de 10 à 12 ans, les grandes orientations de la politique locale d'urbanisme. Il anticipera l'évolution du territoire intercommunal et les projets poursuivis.

- **I comme intercommunal**

Une échelle cohérente pour une démarche globale.

- **H comme Habitat (valant Programme Local de l'Habitat)**

Une politique de l'habitat à mener sur les 6 premières années du PLUiH.

COMMENT SE DÉROULERA LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLUIH ?

La procédure d'élaboration du PLUiH se déroulera sur trois ans, comprenant :

- Une phase technique de deux ans avec :
 - la réalisation d'un diagnostic territorial ;
 - la définition d'un projet de territoire partagé par l'ensemble des communes et la communauté de communes ;
 - l'élaboration d'un dispositif réglementaire opposable : le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement.
- Une phase de validation administrative d'un an environ comprenant notamment la tenue d'une enquête publique.

TOUS CONCERNÉS !

Le PLUiH définit une vision et une ambition pour le devenir du territoire mais aussi les droits et obligations des particuliers et professionnels pour tout projet de construction ou de travaux. C'est pourquoi tous les habitants et les acteurs socio-économiques sont concernés et doivent être informés et impliqués dans la réflexion.

La concertation avec les administrés sera permanente tout au long de l'élaboration du document elle passera notamment :

- par l'animation de réunions publiques ;
- par l'organisation de rencontres avec les agriculteurs
- par la publication d'articles dans la presse et les bulletins communaux et/ou intercommunaux ;
- par enquête publique au cours de l'année 2028



Une boîte à idées ainsi qu'un cahier de remarques sont d'ores et déjà disponibles dans toutes les mairies si vous souhaitez donner votre avis ou soumettre une suggestion pour améliorer votre cadre de vie.

PanneauPocket est à MAZEROLLES



Le conseil municipal a fait le choix d'abonner la commune à PanneauPocket ! C'est une application facile à installer sur votre téléphone et facile à utiliser. A quoi sert-elle ? Et bien à communiquer ! Elle nous permettra de vous informer de nombreux événements de tous ordres : une alerte météo, un événement, un arrêté, un compte-rendu du conseil municipal, des travaux, des coupures d'eau ou d'électricité dans votre village, etc

Ce support permet également de relayer les informations des associations (festivités, convocations des AG.....)

Pour l'installer sur votre téléphone, suivez la méthode décrite ci-dessous. En cas de problème, vous pouvez contacter la mairie. Nous nous déplacerons chez vous si vous le souhaitez.

Tout ceci est gratuit pour vous. Vous ne recevrez aucune publicité et tout ce que vous recevrez ne proviendra que de la mairie.

Retrouvez l'actualité de **la Commune** sur l'application

100% GRATUIT 100% ANONYME 0% PUBLICITÉ

Disponible aussi sur ordinateur et tablette

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- 2 Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "installer". L'application est gratuite !
- 3 Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".
- 4 Enfin, cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

BONNE UTILISATION !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli !

A promotional graphic for the PanneauPocket app. It features the app's logo (a blue speech bubble with a smiley face) and two smartphones displaying the app's interface. The interface shows various categories like 'Informations', 'Alertes', and 'Événements'. At the bottom, there are three statistics: '100% GRATUIT', '100% ANONYME', and '0% PUBLICITÉ'. To the right, a four-step guide explains how to download the app. At the bottom right, there is a QR code and the text 'Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli !'. The background is light blue with a stylized tree graphic.

Quelques rappels concernant nos animaux de compagnie



Maitriser son animal, ce n'est pas réduire sa liberté, c'est lui offrir un cadre sécurisant pour que sa présence reste un plaisir pour tous.



ANIMAUX EN DIVAGATION

CE QU'IL FAUT SAVOIR

QU'EST-CE QUE LA DIVAGATION ?

- Chien : Hors surveillance ou à + de 100 m
- Chat : Non identifié à + de 200 m des maisons
- À + de 1000 m du domicile

RESPONSABILITÉ DES PROPRIÉTAIRES

- Surveiller et maîtriser son animal
- Sécuriser son terrain
- Responsable en cas d'accident ou de dommages

INFRACTIONS ET SANCTIONS

- Amende jusqu'à 150 € (Contrav. 2^e classe)
- Sanctions aggravées en cas de récidive
- Mesures spécifiques pour chiens dangereux

LE RÔLE DE LA COMMUNE

- Pouvoirs de police du maire
- Capture et prise en charge
- Mesures adaptées

SÉCURITÉ • RESPECT • BIEN-ÊTRE ANIMAL



Service-Public.fr



MALTRAITANCE ANIMALE

QUELLES SANCTIONS ?

Mauvais traitement

Absence de soins, privation de nourriture...

→ 750€ d'amende

Abandon, sévices graves ou actes de cruauté

→ 2 ans d'emprisonnement

→ 30 000€ d'amende

Atteinte à la vie ou intégrité

→ 450€ d'amende (maladresse...)

→ 1500€ d'amende (maltraitance intentionnelle)



Des événements récents ont démontré que des animaux domestiques ont été visés par des tirs d'armes à plombs. Ces actes de cruauté envers les animaux ont nécessité des soins vétérinaires parfois lourds de conséquence. Les frais ont été supportés par les particuliers concernés ou par la commune. Des plaintes ont été déposées. Des propriétaires sont dans la peine. Il nous semblait important de rappeler que les sanctions judiciaires peuvent être sévères pour ces comportements inadmissibles.

Site internet de la commune :
Il a été mis à jour
N'hésitez pas à le consulter
www.mazerolles16.fr